

AFRODAD



Rapport de recherche sur le processus de contraction des emprunts et de gestion de la dette en Côte d'Ivoire

2019

Réalisé par SOCIAL JUSTICE
Financé par AFRODAD

Social Justice

Initiative pour la Justice Sociale, la Transparence
et la Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire

Sommaire	
Acronymes	2
REMERCIEMENTS	5
I. Introduction	8
I.1 Contexte général de l'étude.....	8
I.2 Objectifs de la recherche.....	9
I.3 Méthodologie.....	9
II. Analyse des tendances de l'endettement en Côte d'Ivoire avant et après l'Initiative PPTE	9
II.2 Résumé des accords de prêts externes existants encore en cours de service ou récemment conclus par le gouvernement.	1
II.3 Dette intérieure à fin 2017	2
II.4 Etude de cas sur l'acquisition, l'utilisation et la gestion d'un prêt public dans n'importe quel secteur de l'économie.	5
III. Cadres guidant les décisions d'emprunt	6
III.1 Principaux investissements avec les fonds empruntés et évaluation de la vulnérabilité de la dette non viable et du potentiel de service de la dette/potential de recouvrement.	6
III.2 Aperçu du cadre juridique de l'emprunt et de gestion de la dette	7
III.3. Note sur la mise en œuvre de la politique d'endettement.....	7
III.4 Conformité des emprunts publics et de la gestion de la dette aux politiques, procédures et stratégies de gestion efficace des finances publiques	9
III.5 Examen des incidences de la législation actuelle en matière de gestion de la dette publique sur les efforts globaux de croissance et de réduction de la pauvreté	9
IV. Evaluation du niveau d'engagement du rôle et de la responsabilité des différentes parties prenantes	10
IV.1 Evaluation du niveau d'engagement, du rôle et de la responsabilité des différentes parties prenantes dans le processus d'acquisition, d'utilisation et de gestion de la dette publique pour le compte du pays	10
IV.2 Evaluation du rôle du FMI, de la Banque Mondiale et des principaux créanciers /prêteurs, représentants permanents et de leurs missions dans le processus de prêts	11

IV.3 Evaluation des relations et dialogue entre donateurs, les gouvernants partenaires et la société civile : Espaces et processus de dialogue et de prise de décision en matière de la dette publique	11
IV.4 Evaluation de la responsabilité de transparence dans l’acquisition, l’utilisation et la gestion de la dette publique	12
V Evaluation des forces et des faiblesses des acteurs	12
VI. Conclusion et Recommandations	13
Recommandations	13
Bibliographie	0

ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement

AFRODAD: African Forum and Network on Debt and Development

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest

BID : Banque Islamique de Développement

BM : Banque Mondiale

BM-IDA : Banque Mondiale – Association Internationale de Développement

BNETD : Bureau National d’Etude Technique et de Développement

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud

C2D : Contrat de Désendettement et de Développement

CFA : Communauté Financière Africaine

CNDP : Comité National de la Dette Publique

FASR : Facilité d’Ajustement Structurel Renforcé

FCFA : Francs de la Communauté Financière Africaine

FMI : Fonds Monétaire International

HKB : Henry Konan Bédié

IADM : Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale

IBP: International Budget Partnership

MW: Megawatt

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAA : Port Autonome d'Abidjan

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

PPP : Partenariat Public Privé

PPTE : Pays Pauvre Très Endetté

SDMT : Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme

SOCIAL JUSTICE : Initiative pour la Justice Sociale, la Transparence et la Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire

TPCI : Trésor Public de Côte d'Ivoire

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX	
	Page
Tableau 1 : Stock de la dette à fin 2017	11
Tableau 2 : Point sur les décaissements relatifs aux projets: Soubré, PAA, Pont HKB et réseaux électriques	14
Tableau 3 : Point sur les décaissements relatifs aux projets: Soubré, PAA, pont HKB et réseaux électriques	14
Tableau 4 : Encours de la dette intérieure	18
Tableau 5 : Point des émissions sur le marché régional à fin 2017	19
Liste des graphiques	
Graphique 1 : Dette extérieure à fin 2017 (type en %)	11
Graphique 2 : Points sur les montants initiaux et montants engagés relatifs aux projets : Soubré, PAA, Pont HKB et réseaux (en milliards de FCFA)	15
Graphique 3 : Taux de décaissements relatifs aux projets : Soubré, PAA, Pont HKB et Réseau électriques (%)	15
Graphique 4 : Détenteurs de la dette intérieure (%)	17
Graphique 5 : Emissions sur le marché régional à fin décembre 2017 (en milliard de FCFA) 19	

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail de recherche a été possible grâce au concours de plusieurs personnes ressources à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Nous voudrions tout d'abord adresser toute notre reconnaissance à AFRODAD qui a eu confiance en notre organisation en lui confiant ce travail de recherche. SOCIAL JUSTICE en a tiré une expérience sur la question de dette publique, mais aussi a bénéficié de la collaboration de plusieurs personnalités et personnes ressources qui ont été disponibles, prodigué de judicieux conseils et apporté des informations sans lesquels ce résultat n'aurait pas été atteint.

Enfin, nous voudrions remercier et exprimer notre reconnaissance à Monsieur Ousmane ATTAÏ – Journaliste expert et Monsieur KESSIE Kouamé – Inspecteur à l'Inspection Générale des Finances pour leur contribution et soutien inestimable.

Résumé exécutif

L'arrivée sur le marché des capitaux de certains créanciers (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) appelés BRICS constitue un stimulateur pour certains pays Africains qui entrent dans un processus d'endettement souvent mal maîtrisé. La plupart des pays sont attirés par les facilités que leur offrent les BRICS ou d'autres institutions financières de sorte que certaines précautions qui devraient normalement être prises peuvent être négligées.

La Côte d'Ivoire a connu dans les années 80 une détérioration des cours du cacao, ce qui a considérablement réduit les ressources de l'Etat. Cette situation a conduit le pays à s'endetter davantage en passant de 77% de son PNB avant 1980 à 243% en 1993. Pour éviter les effets pervers sur l'économie de la zone UEMOA, une dévaluation a été instituée le 12 janvier 1994 à 50% sur le FCFA. Cette dette va s'accroître jusqu'à ce qu'en 1997 la Côte d'Ivoire élabore son Plan National de Lutte contre la Pauvreté avec comme objectif l'annulation de sa dette à travers l'initiative PPTE.

C'est en 2012 que la Côte d'Ivoire a obtenu l'annulation de sa dette. Cependant, à peine sortie de la crise en 2012, la Côte d'Ivoire bénéficiera d'un prêt extérieur de 483 milliards de francs CFA pour faire face aux différents besoins, parmi lesquels, la stabilisation de son économie et l'inflation. En 2013, les bailleurs renouvellent cette confiance même si le montant des prêts consentis au cours de cette période a été revu à la baisse. De 259,1 milliards en 2013, la dette est passée à 314,7 milliards de FCFA en 2014 pour culminer à 438,6 milliards en 2015. La stabilisation de l'économie et le rebond de la croissance vont permettre l'augmentation de la dette pour le financement des grosses infrastructures. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire va bénéficier de 479,8 milliards de prêt en 2016 et 569 milliards en 2017. L'analyse du budget 2019 montre qu'il est prévu un endettement de 760 milliards de FCFA.

La dette extérieure de la Côte d'Ivoire s'élève à fin décembre 2017 à cinq mille sept cent soixante-dix virgule zéro un milliard de francs CFA (5770,01 Milliards de FCFA). Elle représente 24,5% du PIB. Au titre de la dette multilatérale, le Fonds Monétaire International (FMI) vient en tête avec 708,17 milliards de FCFA, suivies successivement de la Banque Mondiale-IDA et la Banque Islamique de Développement (BID) respectivement de 426,19 milliards de FCFA et 157, 12 milliards de FCFA.

Le stock de la dette en 2018 qui s'élève à 10 931,23 milliards FCFA, comprenant 6 980,74 milliards FCFA de dette extérieure (63,86% du stock) et 3 950,49 milliards FCFA de dette intérieure (36,14% du stock). Ce stock de dette correspondant à 42,5 % du PIB, reste largement en dessous de la norme communautaire (UEMOA) qui est de 70% PIB (indicateur relatif au critère de convergence multilatérale sur l'endettement). Mais la Côte d'Ivoire a toujours respecté ses échéances en matière de remboursement de sa dette selon les dires d'un Conseiller au Ministère de l'Economie et des Finances. Afin de mieux maîtriser sa politique d'endettement et la gestion de sa dette la Côte d'Ivoire a entrepris la mise en place d'un dispositif juridique et institutionnel à savoir :

- Projet de la loi portant politique nationale d'endettement public en Côte d'Ivoire ;
- Projet de décret portant modification du décret n° 83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'État ;
- Projet de décret portant réorganisation du Comité National de la Dette Publique.

Au niveau institutionnel, un Comité National de la Dette Publique a été mis en place. En vue de rendre fonctionnel ce comité, le décret n° 2017-50 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNDP a été adopté le 25 janvier 2017.

I. Introduction

La dette publique se définit comme l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'Etat, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement. Bien que la Côte d'Ivoire soit la première puissance économique de la zone UEMOA avec un poids d'environ 35% de la masse monétaire et une forte croissance économique qui varie entre 7 et 8%, elle n'est pas à l'abri d'une hausse progressive de sa dette.

Suscité par la volonté de l'Etat de construire et redynamiser les infrastructures, apporter des solutions aux problèmes sociaux et combler le déficit budgétaire, le taux de l'endettement de la Côte d'Ivoire a atteint en 2016 le seuil de 43,4% du PIB. A ce stade, bien que la norme fixée par l'UEMOA soit de 70% du PIB, l'inquiétude du risque de surendettement habite certains experts des finances publiques. Qui plus est, la procédure d'acquisition et de gestion de dette devrait répondre à un certain nombre de règles établies par les organismes financiers internationaux, sous régionaux ainsi qu'à des normes juridiques internes.

1.1 Contexte général de l'étude

La Côte d'Ivoire a bâti son miracle économique sur l'agriculture. Après les années de miracle économique de 1970, la Côte d'Ivoire connaîtra pour la première fois de son histoire une crise financière sans précédent. La chute brutale des prix des matières premières agricoles dans les années 80 est l'une des principales causes de cette crise. -

Le pays étant au bord de la banqueroute, fait appel alors pour la première fois en 1981 au FMI pour sauver les meubles. Deux accords de programme de stabilisations sont signés : l'un couvrant la période de 1981 à 1982 et l'autre de 1984 à 1987.

La gravité de la crise financière, ajoutée à la grosse sécheresse de 1983 ont sapé tous les efforts entrepris.

Les institutions de Bretton Woods interviendront alors, en préconisant la libéralisation. Les autorités d'alors déclinent l'offre et optent pour une rétention de stock du cacao pour faire pression sur le marché en vue d'améliorer le prix, ce qui échoue. Cette manœuvre crée une rupture entre les bailleurs de fonds et les autorités ivoiriennes de 1987 à 1989. En avril 1989, la Côte d'Ivoire renoue le dialogue avec ces institutions et accepte finalement sur la base d'accords, la baisse du prix du café et du cacao. Le prix du cacao au niveau national (prix bord champ) passe de 400 FCFA/kg à 250 FCFA/kg.

A la fin de la même année, un accord de prêt d'un milliard de dollars est signé avec le Fonds Monétaire Internationale (FMI), et un rééchelonnement de la dette publique est obtenu sur un encours de 11 milliards de dollars. Malheureusement, l'ensemble des mesures d'ajustement reste insuffisant pour rétablir les équilibres internes et externes-, et la Côte d'Ivoire n'arrive pas à honorer ses échéances de prêt et les arriérés ne cessent de croître.

Le poids de la dette sur le Produit National Brut (PNB) passe de 77% en 1980 à 152% en 1985, ensuite à 196% en 1990 et enfin à 243% en 1993.

Mais vu le poids économique de la Côte d'Ivoire dans la zone Franc. En effet, la Côte d'Ivoire pesant au moins 35% de la masse monétaire de la zone UEMOA, les dispositions devaient être prises pour lui éviter un déficit qui risquerait de plomber son économie ; ce qui risque d'avoir des effets négatifs sur toute l'économie de la zone. Il fallait donc venir au secours de la Côte d'Ivoire, et par ricochet toute la zone, par une dévaluation.

Ainsi donc le 12 janvier 1994 le franc CFA est dévalué de 50%.

Cette nouvelle donne va relancer le dialogue entre les autorités ivoiriennes, les institutions de Brettons Woods et les autorités françaises. A cet effet, un accord dit "Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé" (FASR) qui couvre la période de 1994-1997 est signé. En avril 1997, les institutions de Brettons Woods acceptent de considérer la Côte d'Ivoire comme éligible à l'initiative PPTE.

1.2 Objectifs de la recherche

Cette recherche a pour but de renforcer le cadre règlementaire régissant les emprunts extérieurs publics en Côte d'Ivoire et par-delà l'Afrique par la création d'une base d'évidence, d'influencer des décisions et la formulation des recommandations visant à améliorer la gestion de la dette.

1.3 Méthodologie

Pour mener cette recherche, trois (03) approches étaient nécessaires ; à savoir la revue documentaire, la visite des sites internet et les rencontres d'interview individuels. Cette dernière approche a nécessité l'élaboration d'un questionnaire. Ainsi, pour répondre plus efficacement aux questions posées, et compte tenu de la sensibilité de certaines préoccupations, nous avons intensifié la recherche sur les articles, la visite des sites de bailleurs et certains partenaires mais aussi du Ministère de l'Economie et des Finances (recherche en ligne). A cela, il faut ajouter quelques rencontres avec des responsables du Ministère de l'Economie et des finances, qui ont cependant souhaité garder l'anonymat.

II. Analyse des tendances de l'endettement en Côte d'Ivoire avant et après l'Initiative PPTE

2.1 Examen des obligations et les tendances des emprunts extérieurs

Les recherches ont permis de faire ressortir l'évolution de la dette extérieure annuelle de 2012 à 2017. En effet, à peine sortie de la crise en 2012, la Côte d'Ivoire bénéficiera d'un prêt extérieur de 483 milliards de francs CFA pour faire face aux différents besoins, parmi lesquels, la stabilisation de son économie et l'inflation.

En 2013, les bailleurs renouvellent cette confiance même si le montant des prêts consentis au cours de cette période a été revu à la baisse. De 259,1 milliards en 2013, la dette est passée à 314,7 milliards de FCFA en 2014 pour culminer à 438,6 milliards en 2015. La stabilisation de l'économie et le rebond de la croissance vont permettre l'augmentation de la dette pour le financement des grosses infrastructures. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire va bénéficier de 479,8

milliards de prêt en 2016 et 569 milliards en 2017. L'analyse du budget 2019 montre qu'il est prévu un endettement de 760 milliards de FCFA.

Il convient de noter que depuis l'initiative PPTE et l'IADM, comme l'explique le tableau ci-dessous, la dette extérieure de la Côte d'Ivoire s'élève à fin décembre 2017 à cinq mille sept cent soixante-dix virgule zéro un milliard de francs CFA (5770,01 Milliards de FCFA). Elle représente 24,5% du PIB.

Cette dette provient des prêts contractés auprès des partenaires multilatéraux, bilatéraux et des eurobonds. Elle est de 2970, 91 milliards et les Eurobonds à eux seuls représentent 2952,32 milliards de FCFA, suivi des dettes multilatérales à hauteur de 1582, 43 milliards de FCFA.

Au titre de la dette multilatérale, le Fonds Monétaire International (FMI) vient en tête avec 708,17 milliards de FCFA, suivies successivement de la Banque Mondiale-IDA et la banque islamique de développement (BID) respectivement de 426,19 milliards de FCFA et 157, 12 milliards de FCFA.

A l'interprétation du tableau, la Côte d'Ivoire ne doit aucun arriéré aux différents prêteurs. Selon un conseiller technique du Ministre de l'Economie et des Finances, la Côte d'Ivoire en plus d'être un pays solvable est un pays qui respecte ses engagements. Cela est vérifiable auprès des différents partenaires commerciaux, multilatéraux et bilatéraux.

Par ailleurs, nos recherches ont révélé que le stock de la dette en 2018 s'élève à 10 931,23 milliards FCFA, comprenant 6 980,74 milliards FCFA de dette extérieure (63,86% du stock) et 3 950,49 milliards FCFA de dette intérieure (36,14% du stock). Ce stock de dette correspondant à 42,5 % du PIB, reste largement en dessous de la norme communautaire (UEMOA) qui est de 70% PIB (indicateur relatif au critère de convergence multilatérale sur l'endettement).

Le service prévisionnel annuel de la dette publique suivant le collectif budgétaire s'élève à 1 547,27 milliards FCFA, ainsi répartis : 628,29 milliards FCFA de dette extérieure dont 147,59 milliards FCFA au titre des échéances du C2D (Contrat de Désendettement et de Développement), et 918,98 milliards FCFA de dette intérieure dont 793,49 milliards FCFA de titres publics. Ce service a été honoré à hauteur de 794,35 milliards FCFA (51,34%), soit 302,02 milliards FCFA de dette extérieure, et 492,33 milliards FCFA de dette intérieure.

En outre, les règlements comprennent 4,42 milliards FCFA de frais et commissions sur la dette extérieure (2,33 milliards FCFA) et la dette intérieure (2,09 milliards FCFA). Il convient de noter que le service de la dette n'enregistre aucun arriéré à ce jour.

L'Eurobonds (84,90%) a été le principal instrument de financement extérieur au 30 juin 2018. Le Gouvernement a honoré tous ses engagements relatifs au service de la dette extérieure à fin juin 2018. A cet effet, les échéances courantes d'un montant de 302,03 milliards F CFA ont été entièrement réglées. Les prévisions correspondantes s'élèvent à 321,40 milliards FCFA. Les paiements sont répartis entre créanciers privés (122,62 milliards FCFA) dont Eurobond (120,30 milliards FCFA), bilatéraux (117,50 milliards FCFA) dont C2D (73,80 milliards FCFA) et multilatéraux (59,58 milliards FCFA) dont FMI (40,48 milliards FCFA) et la BOAD (4,42 milliards FCFA). Il a également effectué des paiements de charges exceptionnelles à hauteur de 2,33 milliards FCFA.

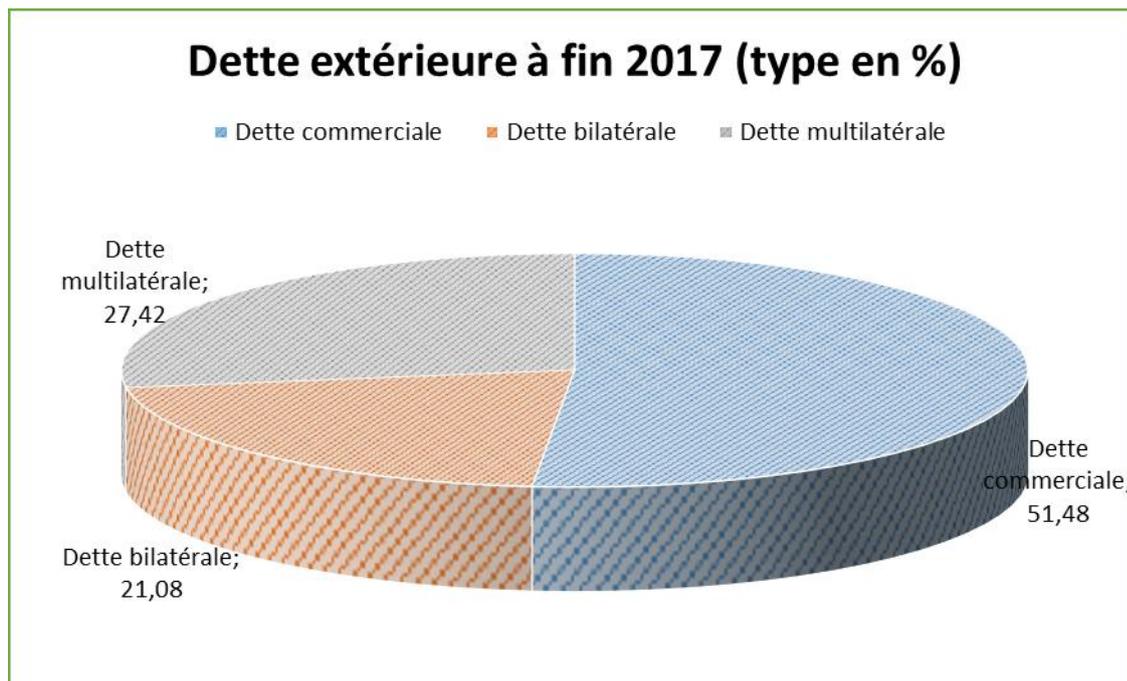
Tableau 1 : STOCK DE LA DETTE EXTERIEURE A FIN 2017

<i>CREANCIERS</i>	<i>ENCOURS SANS ARRIERES</i>	<i>TOTAL ARRIERES</i>	<i>TOTAL- STOCK au 31 déc 2017</i>
	<i>fcfa</i>	<i>fcfa</i>	<i>fcfa</i>
<i>I - DETTE EXTERIEURE</i>	5770,01	0	5772,01
<i>En % du PIB</i>			24,50%
<i>1 COMMERCIALE</i>	2970,91	0	2970,91
<i>EUROBOND</i>	2952,32	0	2952,32
<i>EUROBOND 2010-2032</i>	1038,23	0	1038,23
<i>EUROBOND 2014-2024</i>	273,48	0	273,48
<i>EUROBOND 2015-2028</i>	546,95	0	546,95
<i>EUROBOND 2017-2033</i>	683,69	0	683,69
<i>EUROBOND 2017-2025</i>	409,97	0	409,97
<i>AUTRE DETTE COMMERCIALE</i>	18,60	0	18,60
<i>HW</i>	18,60	0	18,60
<i>2 BILATERALE</i>	1216,67	0	1216,67
<i>CLUB DE PARIS</i>	113,41	0	113,41
<i>APD hors-C2D</i>	1,92	0	1,92
<i>KFW</i>	0,58	0	0,58
<i>C.C.C (USDA)</i>	1,34	0	1,34
<i>NON APD</i>	111,48	0	111,48
<i>AFD</i>	95,66	0	95,66
<i>NATIXIS</i>	14,33	0	14,33
<i>BDF</i>	0,02	0	0,02
<i>COFAS</i>	1,48	0	1,48
<i>HORS CLUB DE PARIS</i>	1103,26	0	1103,26
<i>CHINE (GOUV)</i>	80,4	0	80,4
<i>EXIMBK-CHINE</i>	854,77	0	854,77
<i>EXIMBK-INDE</i>	119,42	0	119,42
<i>FSD</i>	8,05	0	8,05
<i>KFAED</i>	10,62	0	10,62
<i>ROC</i>	30,00	0	30,00
	0,00	0	0,00
<i>3 MULTILATERALE</i>	1582,43	0	1582,43
<i>FMI</i>	708,17	0	708,17
<i>BM-IDA</i>	426,19	0	426,19
<i>BAD/FAD</i>	104,49	0	104,49
<i>BAD</i>	0,00	0	0,00
<i>FAD</i>	104,49	0	104,49
<i>BEI</i>	10,69	0	10,69
<i>FIDA</i>	9,10	0	9,10
<i>OPEC</i>	14,54	0	14,54
<i>BADEA</i>	26,39	0	26,39

<i>BID</i>	157,12	0	157,12
<i>BOAD</i>	108,42	0	108,42
<i>BIDC</i>	17,32	0	17,32
<i>CEDEAO-PCC</i>	0,00	0	0,00

Source : Trésor Public

Graphique 1 : Dette extérieure à fin 2017 (type en %)



Source : SOCIAL JUSTICE

Tableau 2 : POINT SUR LES DECAISSEMENTS RELATIFS AUX PROJETS: SOUBRE, PAA, PONT HKB ET RESEAUX ELECTRIQUES

N°	Nom du Projet	Date de signature	Montant Initial en Devises	Devise	Montant Initial en FCFA	Montant Engagé en FCFA	Solde après engagement en FCFA	Taux d'engagement	Montant décaissé en devises	Montant décaissé en FCFA	Disponible en Devises	Disponible en FCFA	Taux de décaissement
1	Projet d'aménagement Hydroélectrique de Soubre	04/01/2013	500 000 000	USD	273 610 000 000	233 479 623 139	40 130 376 861	85,33%	394 227 629,03	215 729 243 158	105 772 370,97	57 880 756 842	78,85
2	Projet d'extension et de modernisation du Port d'Abidjan	06/12/2014	793390 000	USD	434 158 875 800	270 192 631 665	163 966 244 135	62,33%	431 731 269,30	236 251 985 186	361 658 730,70	197 906 890 614	54,42%
3	Réhabilitation et Développement du Réseau Electrique (Prêt GCL)	16/12/15	1 105 039 777	CNY	96 769 571 404	96 769 571 404	-	100%	1 105 039 777,00	96 769 571 404			100%
4	Réhabilitation et Développement du Réseau Electrique (Prêt PBC)	16/12/15	601 961 890	USD	329 416 529 939	10 4462 485 909	224 954 044 030	31,71%	188 968 458,51	104 462 485 909	413 013 431, 66	224 954 044 030	31,39%
TOTAL					1 133 954 977 143	704 904 312 116	429 050 665 027	62,16%		653 213 285 657		480 741 691 486	57,60%

Source : Ministère de l'Economie et des finances

Tableau 3 : POINT SUR LES DECAISSEMENTS RELATIFS AUX PROJETS : SOUBRE, PAA, PONT HKB ET RESEAUX ELECTRIQUES

PROJETS	TOTAL EN DEVISE	DEVISE	TOTAL EN FCFA
AMENG.BARAG.HYDROELECT.SOUBRE	20431078,62	USD	12025744288
EXTENTION&MODERNISATION DU PAA	13526951,36	USD	7994428254
REHAB DEVPT RESEAU ELECTRIQUE	1058996,45	USD	93721186
REHAB DEVPT RESEAU ELECTRIQUE	2579820,92	USD	1484549153
PROJET DE RESEAU E-GOUVERNEMENT	62048623,8	CNY	4282411478

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances

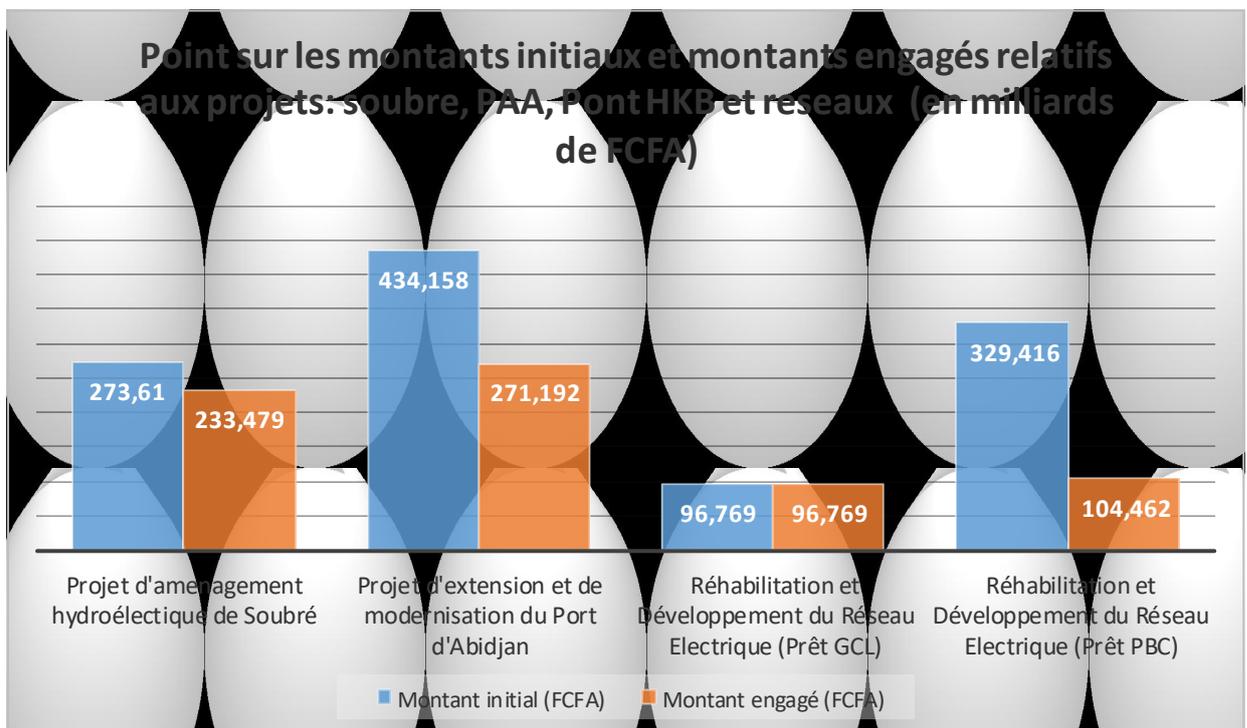
Le tableau met en relief le décaissement pour la seule année de 2017 par projet contenu dans ledit tableau. Toutefois, ces montants sont pris en compte dans la totalité des sommes décaissées définies en taux de pourcentage dans le premier tableau.

Conformément au tableau 2 ci-dessus, le point sur les décaissements relatifs aux projets se présente comme suit :

Les projets mentionnés sur le tableau sont des projets phares gouvernement dès la prise de fonction. Il était question de rendre plus compétitif le Port Autonome d'Abidjan (PAA) de sorte à ce qu'il soit capable d'accueillir des gros porteurs. En outre, trois autres projets dans le secteur de l'énergie feront l'objet de financement pour répondre à l'ambition du gouvernement qui est de réhabiliter le réseau électrique en manque d'entretien depuis des décennies en augmentant la capacité de production pour répondre non seulement à la demande intérieure, mais aussi extérieure. L'objectif de l'Etat est d'atteindre une production de 4000 MW en 2020 avec une estimation de financement d'environ 7000 milliards de francs CFA. Comme l'on peut le constater, le taux de décaissement de 57,60% s'explique du fait que la chute du prix du cacao en 2016 a provoqué un déséquilibre budgétaire, d'où le non-respect de certains engagements.

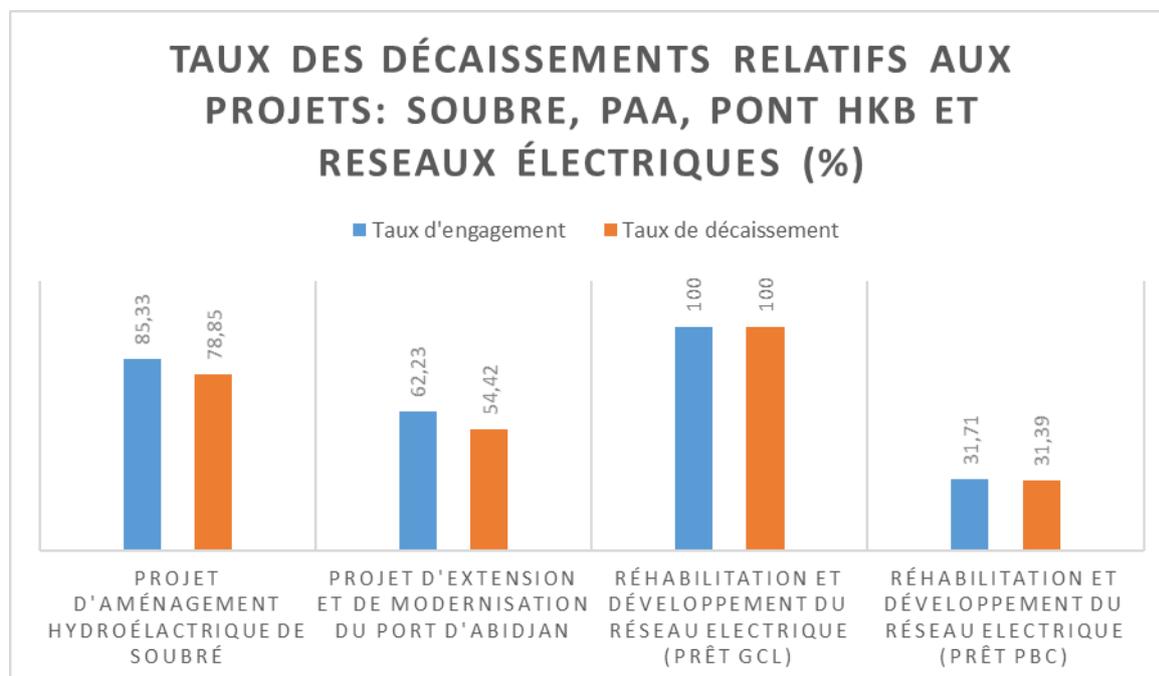
Au total, les décaissements s'élèvent à 653 213 285 486 FCFA sur 704 904 312 116 FCFA engagés, soit un taux de décaissement de 92,66%.

Graphique 2 : Points sur les montants initiaux et montants engagés relatifs aux projets : Soubré, PAA, Pont HKB et réseaux (en milliards de FCFA)



Source : SOCIAL JUSTICE

Graphique 3 : Taux de décaissements relatifs aux projets : Soubré, PAA, Pont HKB et Réseau électriques (%)



Source : SOCIAL JUSTICE

II.2 Résumé des accords de prêts externes existants encore en cours de service ou récemment conclus par le gouvernement.

Au cours de l'année 2017, la Côte d'Ivoire a contracté au total 38 prêts pour faire face à des financements dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agro-industrie, des infrastructures ainsi que pour corriger le déficit budgétaire. Sur les 38 accords et conventions signés, la Banque Islamique de Développement (BID) et le Fonds Monétaire International (FMI) ont accordé respectivement 162 191 927 820 FCFA et 154 419 127 158 FCFA à la Côte d'Ivoire. Exim bank Chine et Inde ont également signé deux accords de prêts d'un montant de 111 726 000 000 000 FCFA.

AFD a accordé au cours de la même année 78 714 840 000 FCFA. Il convient d'ajouter à ces prêts, ceux signés par la Banque Africaine de Développement (BAD) d'un montant global de 86 668 256 468 FCFA.

Le tableau en annexe résume les accords de prêts externes existants, en cours de service ou récemment conclus par le gouvernement. Il met l'accent notamment sur les points suivants : les établissements créditeurs, la nature des projets ou des programmes, les dates d'échéance et les taux d'intérêts.

II.3 Dette intérieure à fin 2017

Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, le stock de la dette intérieure s'élève à 4 275,07 milliards de francs CFA à fin 2017.

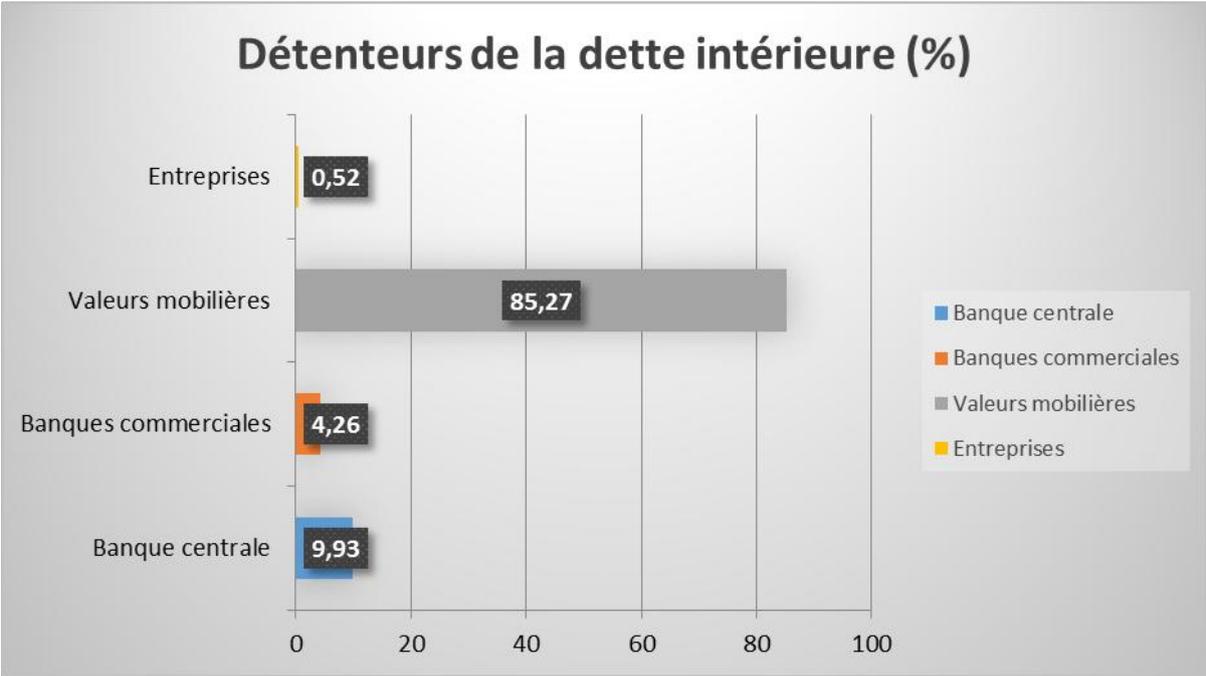
Il faut noter que l'endettement global de la Côte d'Ivoire fait l'objet d'un suivi régulier et d'une attention particulière de la part de partenaires financiers. Cependant, ces informations ne sont pas mises à la disposition du grand public malgré quelques communications générales.

Tableau 4 : ENCOURS DE LA DETTE INTERIEURE

Chiffres en milliards de FCFA	Encours	Arriérés	TOTAL
DETTE INTERIEURE	4 275,07	-	4 275,07
<i>Dont stock en % du PIB</i>			18,1%
I - BANQUE CENTRALE	424,94	-	424,94
ALLOCATIONS DTS	58,45	-	58,45
RESTRUCTURATIONS	366,49	-	366,49
II - BANQUES COMMERCIALES	182,48	-	182,48
DETTES TITRISEES	119,31	-	119,31
DETTES CONVENTIONNEES	63,17	-	63,17
III - VALEURS MOBILIERES	3 645,41	-	3 645,41
Dont TITRES PUBLICS	3 624,15	-	3 624,15
IV - ENTREPRISES	22,24	-	22,24
DETTES TITRISEES	22,24	-	22,24
DETTES CONVENTIONNEES	-	-	-

Source : Trésor Public.

Graphique 4 : Détenteurs de la dette intérieure (%)



Source : SOCIAL JUSTICE

Les ressources mobilisées par le trésor public à fin 2017 comme l'indique le tableau ci-dessous sont détaillées par instruments financiers, les dates d'émission, la maturité, les taux et les montants prévus et les montants réalisés. Elles s'élèvent à 851,26 milliards de francs CFA.

Tableau 5 : POINT DES EMISSIONS SUR LE MARCHE REGIONAL A FIN DECEMBRE 2017

INSTRUMENTS FINANCIERS	DATE D'EMISSION	MATURITE	MONTANT PREVU (1)	MONTANT REALISE (2)
Bons du Trésor	09/01/2017	1 an	50 000 000 000	52 560 000 000
Bons du Trésor	11/04/2017	1 an	20 000 000 000	18 500 000 000
Bons du Trésor	23/11/2017	2 ans	50 000 000 000	55 000 000 000
Total Bons du Trésor			120 000 000 000	126 060 000 000
obligations du Trésor 5,60%	19/04/2017	3 ans	20 000 000 000	15 000 000 000
obligations du Trésor 5,60%	14/06/2017	3 ans	25 000 000 000	14 039 800 000
obligations du Trésor 5,70%	19/07/2017	3 ans	100 000 000 000	110 000 000 000
obligations du Trésor 5,70%	12/09/2017	3 ans	8 000 000 000	37 929 910 000
obligations du Trésor 5,85%	12/09/2017	5 ans	24 000 000 000	9 406 480 000
obligations du Trésor 6,10%	12/09/2017	7 ans	32 000 000 000	5 378 260 000
obligations du Trésor 6,20%	12/09/2017	10 ans	16 000 000 000	2 109 000 000
obligations du Trésor 5,75%	14/12/2017	5 ans	60 000 000 000	30 000 000 000
Total Obligations du Trésor			285 000 000 000	223 863 450 000
TPCI 6,25% 2017-2029	27/02-27/03/2017	12 ans	134 000 000 000	137 056 090 000
TPCI 5,95% 2017-2024	18/09-18/10/2017	7 ans	100 000 000 000	145 336 680 000
TPCI 5,95% 2017-2024	23/10-03/11/2017	7 ans	120 000 000 000	153 330 570 000
TPCI 6,00% 2017-2025	19/12-26/12/2017	8 ans	60 000 000 000	65 616 020 000
Total Emprunts Obligataires			414 000 000 000	501 339 360 000
Total marché régional			819 000 000 000	851 262 810 000

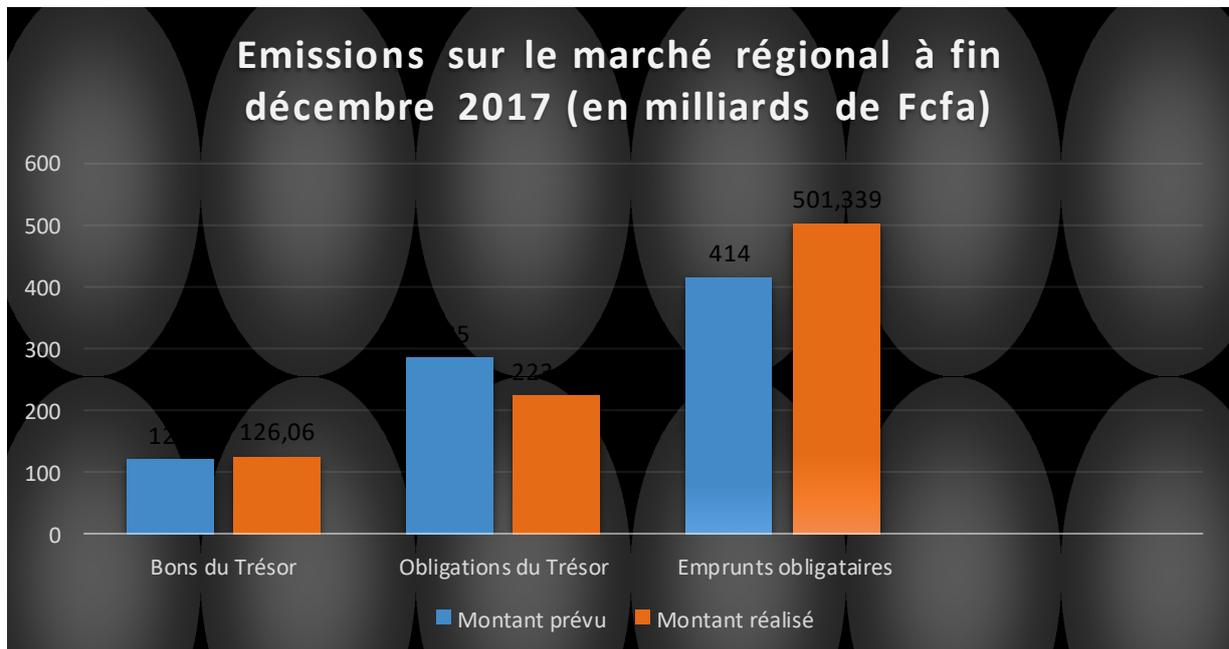
Source trésor Public

Les émissions sur le marché régional à fin décembre 2017 se présentent comme suit : les émissions des bons de trésor, les obligations et le TPCI sont devenues des moyens d'endettements rapides et moins contraignants pour faire faces à certaines urgences. Le nombre d'émissions et les taux appliqués sont des éléments qui traduisent une santé financière. Comme l'indique le tableau, pour la seule année de 2017, ce sont 16 émissions et des taux allant de 5,6% à 6%. Ces taux semblent-il, sont des taux incitatifs à plus d'adhésions, mais moins avantageux au pays.

Le total de ses émissions s'élève à 851 262 810 000 FCFA contre 819 000 000 000 FCFA prévu.

Ces chiffres traduisent la confiance que les bailleurs de fonds accordent à la Côte d'Ivoire.

Graphique 5 : Emissions sur le marché régional à fin décembre 2017 (en milliard de FCFA)



Source : SOCIAL JUSTICE

II.4 Etude de cas sur l'acquisition, l'utilisation et la gestion d'un prêt public dans n'importe quel secteur de l'économie.

La construction du troisième pont dénommé, pont Henri Konan Bédié (HKB) est la parfaite illustration de l'utilisation et de la gestion d'un prêt public.

Selon les informations reçues des services du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat, aucun projet de type Partenariat Public-Privé (PPP) n'a mis en jeu la garantie de l'Etat excepté la construction du pont HKB. En effet, l'Etat de Côte d'Ivoire a signé une convention de concession le 14 novembre 1997 avec la société SOCOPRIM pour la construction du pont Henri Konan Bédié (HKB) sur une durée de 30 années. Cette convention porte sur un montant de 214 milliards de FCFA avec une subvention de financement d'une valeur de 50 milliards de FCFA. Au titre des Partenariats Publics Privés (PPP) impliquant une garantie de recettes de la part de l'Etat, une subvention est octroyée à l'opérateur afin de combler l'écart entre les revenus effectivement perçus et ceux garantis. Sur cette base, l'Etat de Côte d'Ivoire verse en moyenne 15 milliards de FCFA à l'opérateur par an.

Au regard du volume des prêts accordés par les partenaires au développement à la Côte d'Ivoire, l'on s'attendrait à des niveaux d'investissement et de développement très poussés dans ce pays. Cependant, selon l'avis d'une grande majorité des populations en Côte d'Ivoire

et des observateurs très avertis, toutes ces dettes n'ont pas encore eu un impact positif sur le développement de la Côte d'Ivoire et l'amélioration des conditions de vie des populations dans leur ensemble. Plusieurs infrastructures routières et sanitaires réalisées avec les fonds reçus au titre de prêts divers sont visiblement détériorées. En effet, la qualité des infrastructures réalisées laisse à désirer ce qui écourte la durée de vie des infrastructures. Cette situation met en évidence la question du poids de la dette et la gestion efficiente et remet en cause l'opportunité, l'impact et la durabilité de la dette.

Malgré les chiffres éloquentes sanctionnés par un taux de croissance de 7% à 8%, le taux de pauvreté qui est de 46,3% selon l'Institut National de Statistiques (INS)¹ ; à cela il faut ajouter la corruption car la Côte d'Ivoire est classée en 2018 135^e sur 170 avec 35 points sur 100 d'après l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International.

III. Cadres guidant les décisions d'emprunt

3.1 Principaux investissements avec les fonds empruntés et évaluation de la vulnérabilité de la dette non viable et du potentiel de service de la dette/potential de recouvrement.

Les fonds empruntés sont principalement investis dans les secteurs suivants :

- Infrastructures à hauteur de 2000 milliards FCFA selon l'annexe 11 de la loi de finances 2017
- Les dépenses sociales (éducation et sante) à hauteur de 1494 milliards FCFA selon l'annexe 4 de la loi de finances 2017 ;
- Le déficit budgétaire et les besoins en devises a environ 1 milliard d'euros soit 655,957 milliards de FCFA selon le document : ‘ Côte d'Ivoire : Rapport économique 2017’, élaboré par le Département Fédéral des Affaires Etrangères de la Confédération Suisse.

Si les recherches nous ont permis de définir les montants alloués à chaque secteur, elles ne nous ont par contre pas permis de ressortir les taux ou montants des emprunts et prêts contractés à cet effet par les secteurs cités ci-dessus.

Pour faire face à la vulnérabilité de la dette, la Côte d'Ivoire a opté pour des emprunts à taux fixes contrairement aux taux variables. Cela signifie que les prêts sont contractés en monnaie étrangère avec une équivalence en FCFA non variable.

La Côte d'Ivoire a fait ce choix pour minimiser le risque de surendettement.

Selon un économiste au Département de la Conjoncture et de la Prévision du Ministère de l'Economie et des Finances, cette option est sans risque pour la Côte d'Ivoire.

¹ <http://www.ins.ci/n/>

3.2 Aperçu du cadre juridique de l'emprunt et de gestion de la dette

En vue de doter la Côte d'Ivoire d'un cadre juridique moderne, harmonisé intégrant les meilleures pratiques internationales et se conformer aux dispositions de l'article 4 du Règlement N°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Le Gouvernement ivoirien a sollicité l'assistance technique du FMI en 2015 pour l'élaboration d'un projet de loi portant politique d'endettement et de gestion de la dette publique.

Les réflexions au cours de cette mission ont permis de faire un diagnostic du cadre juridique et institutionnel et de formuler des recommandations. Les autorités ivoiriennes, soucieuses de se conformer aux exigences internationales et communautaires, et surtout d'éviter le surendettement, ont entamé d'importantes réformes juridiques en vue d'améliorer la gestion de la dette publique. Ainsi des projets de textes législatif et réglementaire ont été élaborés avec l'assistance technique du FMI. Il s'agit notamment de :

- Projet de la loi portant politique nationale d'endettement public en Côte d'Ivoire ;
- Projet de décret portant modification du décret n° 83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'État ;
- Projet de décret portant réorganisation du Comité National de la Dette Publique.

Au niveau du cadre institutionnel, la structure de coordination de la politique d'endettement dénommée **Comité National de la Dette Publique (CNDP)** a été créé par décret en 2011, puis modifié en 2013. En vue de rendre fonctionnel ce comité, le décret n° 2017-50 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNDP a été adopté le 25 janvier 2017. Par ailleurs, en application de l'Article 13 du Règlement n°9 de l'UEMOA qui stipule que « Chaque Etat membre procède à l'élaboration et à la mise en application d'un manuel de procédures relatif aux fonctions, aux activités et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette », un atelier a été organisé du 17 au 22 mai 2016 en vue de l'élaboration du Manuel de procédures du CNDP. A l'issue de cet atelier le projet de manuel de procédure a été élaboré et est en cours de validation.

3.3 Note sur la mise en œuvre de la politique d'endettement

Le Règlement n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA recommande que les Etats de l'Union se dotent d'une politique nationale d'endettement public. Pour cette raison, la Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu en 2015 du FMI une assistance technique pour l'élaboration d'un projet de loi portant politique d'endettement et de gestion de la dette publique. Ce texte qui vise à encadrer l'endettement public définit le cadre général en matière d'endettement public, que ce soit l'endettement de l'Etat ou des organismes parapublics (collectivités territoriales, établissements publics nationaux, sociétés d'Etat ou sociétés à participation publique majoritaire). Cependant, ce projet de Loi portant politique d'endettement et de gestion de la dette publique a été élaboré et est en cours de validation.

Toutefois, la plupart des dispositions de la politique nationale d'endettement sont appliquées. En effet, les bonnes pratiques recommandées dans ce projet de loi sont mis en œuvre à travers:

- Le décret n° 83-501 du 2 juin 1983 portant modalités d'octroi, de gestion des avals de l'Etat et des prêts rétrocédés ;
- La loi organique n° 2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances qui précise entre autres, l'autorité administrative ;
- L'arrêté n° 399 /MPMB du 1er juin 2015 qui fixe le seuil au-delà duquel tout emprunt contracté par une société d'Etat doit être soumis à l'autorisation préalable du Ministre chargé du Budget.
- Le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016 qui précise, en son article 31, que le Ministre de l'Economie et des Finances a l'initiative et la responsabilité de la négociation et signature des accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiement différé contractés par l'Etat, les collectivités décentralisées, les établissements publics nationaux et les sociétés d'Etat, en liaison avec le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Aussi, pour éviter le surendettement, la Côte d'Ivoire s'est-elle dotée de plusieurs outils dont :

- Le Comité national de la dette publique(CNDP) en 2011 ;

L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) en 2013. **Il convient de noter que la SDMT a un rôle bien précis :** elle permet d'élaborer le plan opérationnel d'endettement public extérieur et intérieur. Elle vise à satisfaire les besoins bruts des financements de l'Etat au moindre coût et risques possibles ;

- La mise en place d'une entité unique de gestion de la dette et de la trésorerie en 2015.

Après observation du cadre juridique, aucune insuffisance ou lacune n'a été observée. D'ailleurs, comme l'a fait remarquer un de nos contacts que nous avons rencontrés dans une ambassade, la Côte d'Ivoire est l'un des pays en Afrique qui dispose d'assez de textes juridiques et législatifs en matière de dettes. Le problème ne se trouve donc pas au niveau des textes ; toutefois, ce que devrait faire tout citoyen serait au passage d'interpeler les gouvernants quant à la bonne utilisation des dettes contractées.

A travers toutes ces dispositions, l'on peut dire que la Côte d'Ivoire s'est dotée d'outils juridiques pour l'encadrement de la dette publique.

A l'échelle de l'UEMOA, le ratio endettement / PIB est de 70%. Mais le seuil critique est fixe à 40%.

Or à fin 2016, le taux d'endettement de la Cote d'Ivoire est de 43,4%. Ce qui veut dire que certaines mesures d'ordre économiques et financières doivent être prises. Notamment :

- L'amélioration des recettes fiscales et douanières.
- L'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat.
- Le renforcement de l'encadrement et du suivi de la dette.

3.4 Conformité des emprunts publics et de la gestion de la dette aux politiques, procédures et stratégies de gestion efficace des finances publiques

La contraction de la dette échoit exclusivement à l'exécutif même si le vote du budget global passe nécessairement par l'Assemblée Nationale qui est l'émanation du peuple.

Les procédures et stratégies de gestion incombent aussi à l'exécutif. Quant au contrôle et à la validation de l'action gouvernementale, il revient aux structures de contrôle et à l'Assemblée Nationale. Cependant, pour l'opinion nationale ce contrôle et cette validation est une vue de l'esprit même si quelquefois l'Assemblée Nationale, à travers certains groupes parlementaires dits indépendants essaie de jouer son rôle régalien de surveillant de l'action gouvernementale.

Toutefois, en s'appuyant sur certaines réactions, les développements politiques de ces dernières années et semaines portent à croire que le politique embrigade et s'immisce dans le fonctionnement de plusieurs institutions de régulation ou de contrôle par la nomination des politiques, qui, par devoir de reconnaissance s'abstiennent de décrier des pratiques d'obstruction. C'est le cas de l'Assemblée Nationale où les parlementaires privilégieraient l'intérêt partisan au détriment de celui général.

3.5 Examen des incidences de la législation actuelle en matière de gestion de la dette publique sur les efforts globaux de croissance et de réduction de la pauvreté

La législation actuelle permet d'évaluer en matière de gestion de la dette publique les efforts globaux de croissance et de réduction de la pauvreté. L'Assemblée Nationale dispose en son sein d'une commission des Affaires Economiques et Financières dont le rôle est de convoquer tous les Ministres en charge des questions liés ou rattachés à la pauvreté, la croissance et la dette. C'est ce que l'on a appelé « information parlementaire».

En outre, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un outil d'évaluation de la gestion de la dette publique sur les efforts globaux de croissance et de réduction de la pauvreté, à savoir le « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté ».

Lors de la recherche, des sources parlementaires ont qualifié la « commission économique » de l'Assemblée Nationale d'amorphe et inactive due au fait que l'Assemblée Nationale est contrôlée majoritairement par le parti au pouvoir. Son incidence reste très limitée dans la mesure où son influence est quasi nulle sur la gestion de la dette publique et sur les efforts globaux de croissance et de réduction de la dette, laissant l'exécutif gérer à sa guise ce pan très important.

IV. Evaluation du niveau d'engagement du rôle et de la responsabilité des différentes parties prenantes

4.1 Evaluation du niveau d'engagement, du rôle et de la responsabilité des différentes parties prenantes dans le processus d'acquisition, d'utilisation et de gestion de la dette publique pour le compte du pays

Connaitre les rôles que jouent les institutions suivantes dans le processus d'emprunts (Parlement, Vérificateurs et Procureurs Généraux, Ministère, Banque Centrale et organisation de la société civile) est important pour toute action de plaidoyer.

Le Trésor Public est l'institution habilitée à emprunter au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire. Selon nos recherches, l'Etat à travers le Ministère de l'Economie et des Finances peut mettre en œuvre un système de garanti en confiant une levée de fonds à une institution tiers (banque) au nom de l'Etat. Ce même procédé est souvent utilisé par la Banque Centrale (BCEAO) qui est une sorte d'aval pour le pays.

Pour l'acquisition et la gestion de la dette, l'Assemblée Nationale, le Sénat et la Cour des Comptes sont les institutions habilitées à demander des comptes à l'Etat.

La Cour des Comptes dont le rôle est de demander des comptes à l'Etat existe bel et bien. Elle est en cours de réforme conformément aux normes requises mais en attendant la mise en place totale de la réforme, elle reste sous influence politique selon le mode de fonctionnement et au regard de l'analyse des experts avertis.

Les procureurs généraux et les organisations de la société civile ne font partie d'aucun processus de contrôle ou de vérification de l'acquisition et de la gestion de la dette en Côte d'Ivoire au regard des textes.

4.2 Evaluation du rôle du FMI, de la Banque Mondiale et des principaux créanciers /prêteurs, représentants permanents et de leurs missions dans le processus de prêts

Les institutions de Brettons Woods que sont le FMI et la Banque Mondiale ont un rôle hautement important dans le processus de prêts. Elles évaluent la gestion et les indicateurs de l'économie, tout en jouant un rôle de conseil et d'assistance technique.

Elles constituent un aval crédible auprès des principaux créanciers et prêteurs.

Ces prêteurs se réfèrent aux différents rapports de ces institutions pour évaluer la solvabilité d'un pays demandeur de prêt. Certains créanciers comme la Banque Islamique de Développement (BID) ont des représentants dans les Etats avec lesquels elle a conclu des accords de prêts. Le rôle de ces représentants étant de s'assurer de la bonne mise en œuvre desdits accords.

Ils rédigent des rapports à leurs mandants sur la gestion des fonds et l'évolution de la politique nationale qui restent internes. Les conclusions générales de ces rapports peuvent faire l'objet de publication sur autorisation du gouvernement en raison de la sensibilité des informations.

4.3 Evaluation des relations et dialogue entre donateurs, les gouvernants partenaires et la société civile : Espaces et processus de dialogue et de prise de décision en matière de la dette publique

Les relations et le dialogue entre les donateurs sont évalués comme excellents dans la mesure où ils interagissent le plus souvent dans la réalisation des projets. En effet, nous observons des missions périodiques d'évaluation des bailleurs, généralement sanctionnées par des communiqués relayés par la presse nationale et internationale.

En ce qui concerne l'implication des OSC dans le processus de la dette et leur interaction avec les parties prenantes, les recherches ont pu établir qu'il n'y a pas d'interaction entre celle-ci et les parties prenantes traditionnelles (gouvernement-partenaires techniques et financiers).

Les Assemblées Annuelles, les réunions de printemps de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, les missions d'évaluation, les réunions du Conseil Exécutif et les voyages d'Etat sont entre autres des espaces de prise de décisions en matière de dette publique.

4.4 Evaluation de la responsabilité de transparence dans l'acquisition, l'utilisation et la gestion de la dette publique

Du point de vue théorique, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un arsenal institutionnel sur la transparence dans l'acquisition, l'utilisation et la gestion de la dette Publique. Le Conseil des Ministres, le Conseil de Gouvernement, l'Inspection Générale des Finances, le Cabinet du Premier Ministre à travers le bureau national d'études techniques et de développement (BNETD), l'Assemblée Nationale et le Sénat sont entre autres les institutions de contrôle de l'Etat.

V. Evaluation des forces et des faiblesses des acteurs

Au-delà des forces et faiblesses relevées dans les autres chapitres de cette étude, il convient de relever pour la partie étatique que, malgré le fait que les outils et instruments d'endettement soient pour la plupart mis en place, la mise en œuvre de certains de ces outils reste théorique. En effet, l'Exécutif et le politique en Côte d'Ivoire contrôlent presque tout. Le Législatif et les organes de contrôle sont faibles. En effet, selon le classement 2018 de l'Indice sur le Budget Ouvert réalisé par l'International Budget Partnership (IBP) la Côte d'Ivoire a obtenu un score global de 24 sur 100 et une note de 31 sur 100 au niveau de l'indépendance des institutions supérieures de contrôle du Budget.

Au niveau des bailleurs, les conditions et exigences notamment en matière de gouvernance, de transparence, de lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme restent une force. En ce qui concerne la société civile, s'il est vrai que les organismes non gouvernementaux influencent de plus en plus les décisions des Etats, il faut reconnaître que ceux-ci restent quasi inexistantes dans l'exercice de leurs rôles en ce qui concerne la politique de la dette.

D'après nos recherches, aucune OSC sur le territoire national ne s'est spécialisée sur la question des emprunts et de la dette publique. Vu que les questions de la dette et les emprunts sont des questions d'ordre technique.

Une forte implication également de la population est nécessaire. Il convient d'amener la population à s'intéresser aux problèmes relatifs à la dette et aux emprunts, notamment dans le cadre d'un suivi efficace en menant des campagnes de sensibilisation et d'information à son intention et à cette fin. Cependant, il convient de noter que - la population ivoirienne dans son ensemble un très faible niveau - de compréhension de la dette et des mécanismes de gestion, d'analyse et de suivi.

VI. Conclusion et Recommandations

Au sortir de cette recherche, il convient de noter que beaucoup reste à faire pour non seulement encadrer effectivement et efficacement la politique d'endettement de la Côte d'Ivoire, mais aussi impliquer d'autres acteurs pertinents pour plus de transparence et de redevabilité. Ainsi, pour y remédier les recommandations suivantes sont faites :

Recommandations

Au Gouvernement

- Permettre au pouvoir législatif de jouer pleinement son rôle régalien de contrôle des actions de l'Exécutif en l'impliquant effectivement dans le processus. A cet effet, l'Exécutif devra soumettre, pour avis, les demandes de prêts ;
- Améliorer les recettes fiscales et douanières.
- Améliorer la gestion de la trésorerie de l'Etat.
- Renforcer l'encadrement et le suivi de la dette.

A l'Assemblée Nationale et le Sénat

- Renforcer les capacités des Sénateurs et des Députés sur l'analyse de la dette publique
- S'impliquer fortement dans le contrôle de l'acquisition et de la gestion de la dette.
- Prendre connaissance des politiques publiques en matière de dette ;
- S'approprier la question de la dette publique (formation et mise en place des mécanismes de contrôle du niveau de dette et d'obligation de rendre compte);
- Statuer sur la politique de la dette en Côte d'Ivoire et produire des déclarations à ce sujet.

A la société civile

- Identifier et encourager les organisations de la société civile susceptibles de travailler sur les questions liées à la gestion de la dette publique à s'y intéresser.
- Se spécialiser sur la question des emprunts et de la dette publique ;
- Se former sur l'analyse de la dette publique ;
- Mener des analyses sur la dette publique ;

- Sensibiliser les populations sur la dette publique.
- Renforcer ses capacités en matière de plaidoyer sur la dette

Aux partenaires bilatéraux et multilatéraux

- Intensifier les discussions avec la société civile et solliciter de plus en plus l'implication de la société civile et de la population dans les processus et politiques nationale.
- Collaborer avec la société civile en contribuant à sa formation et l'appuyant techniquement et financièrement dans ses actions et plaidoyers pour une politique efficace et efficiente de la dette publique.
- Outiller techniquement les OSC sur lesdites questions afin de leur donner le profil nécessaire qui puisse leur permettre d'apporter leur contribution sur le sujet

Annexe

N°	Date de signature	Bailleur de fonds	Nature	Objet du financement	Montant	Devises	Montant (fcfa)	Taux d'intérêt	Com de gestion	Com d'engag	Durée totale	Différé	Date d'entrée en vigueur	Date limite de tirage
13	07/04/2017	BIRD	Don	Avance de préparation du Plan d'Investissement Forestier de la Côte d'Ivoire	250 000	USD	151 500 000						07/04/2017	31/12/2017
14	11/04/2017	BADEA	Don	Laboratoire de la qualité et du contrôle de l'eau	300 000	USD	180 000 000						11/04/2017	31/12/2017
15	13/04/2017	AFD	Prêt	Projet d'accès à l'électricité	120 000 000	Euro	78 714 840 000	1,55%	0,30%		20	6	13/04/2017	31/12/2020
16	13/04/2017	AFD	Don	Projet d'accès à l'électricité	9 786 000	Euro	6 419 195 202						13/04/2017	31/12/2020
17	21/04/2017	IDA	Prêt	Projet de transport et d'accès à l'électricité	325 000 000	USD	195 000 000 000	2,68%	0,25%	0,25%	30	9	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	31/12/2022
18	04/05/2017	IDA	Prêt	Avance de fonds pour la préparation du Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan	5 000 000	USD	3 000 000 000		0,75%				04/05/2017	31/03/2018
19	17/05/2017	BADEA	Pêt	Projet de la Baie de Cocody	20 000 000	USD	12 000 000	1%			30	10	En attente de l'avis juridique	31/12/2019
20	22/05/2017	Eximbank Inde	Prêt	Projet de construction de 4 hôpitaux militaires	71 400 000	USD	42 840 000 000	1,50%		0,50%	25	5	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	
21	21/06/2017	FMI	Prêt	36e convention. Mécanisme Elargie de Crédit	64 524 000	DTS	52 349 934 300	1,63%			10	4	21/06/2017	21/06/2017
22	27/06/2017	IDA	Prêt	Projet d'infrastructures pour le développement urbain et la compétitivité des agglomérations secondaires	112 400 000	Euro	73 729 566 800	2,33%	0,25%	0,25%	24	5	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	30/06/2022
23	27/06/2017	FMI	Prêt	37e Convention. Facilité Elargie de Crédit	32 262 000	DTS	25 957 101 864	0,25%			10	5	27/06/2017	27/06/2017
24	10/07/2017	Natixis	Prêt	crédit acheteur	24 284 880	Euro	15 929 837 030	1,98%	1,00%	0,70%	13	3	10/07/2017	30/06/2020
25	11/07/2017	BID	Prêt	Projet de développement du système de formation professionnelle	10 440 000	DI	8 247 600 000	1,50%			25	7	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	31/12/2021

26	11/07/2017	BID	Don	Projet de développement du système de formation professionnelle	280 000	USD	157 920 000						11/07/2017	31/12/2021
27	14/07/2017	FAD	Prêt	Projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGEF)	6 550 000	UC	5 174 500 000	1%	0,75%	0,50%	30	5	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	31/12/2019

N°	Date de signature	Bailleur de fonds	Nature	Objet du financement	Montant	Devises	Montant (fcfa)	Taux d'intérêt	Com de gestion	Com d'engag	Durée totale	Différé	Date d'entrée en vigueur	Date limite de tirage
28	14/07/2017	BAD	Prêt	Projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGEF)	9 612 000	UC	7 593 460 000		0,75%	0,50%	40	50	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	31/12/2019
29	14/07/2017	FAD	Prêt	Projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGEF)	36 232 000	UC	28 623 280 000	1%	0,75%	0,50%	30	5	Document de mise en vigueur transmis au Bailleur le	31/12/2017
30	14/07/2017	BAD	Don	Projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGEF)	28 000	UC	22 120 000						14/07/2017	31/12/2017
31	14/07/2017	FAD	Don	Projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGEF)	212 628	UC	167 976 120						14/07/2017	31/12/2017
32	20/07/2017	IDA	Prêt	Avance de fonds de préparation du projet d'appui multisectoriel à la nutrition	595 000	USD							20/07/2017	30/08/2018
33	24/07/2017	KFW	Don	Projet de renforcement du système de la santé	15 000 000	Euro	9 839 355 000							30/12/2021
34	31/07/2017	IDA	Pêt	Avance de fonds pour la préparation du projet de garanties présenté par CI-Energies	1 000 000	USD	655 957 000							

35	05/09/2017	IDA	Don	Projet d'urgence pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière	5 000 000	USD	2 738 639 871						05/09/2017	30/09/2019
36	15/09/2017	IDA	Prêt	Avance de fonds de l'Accord de préparation du programme WACA (West Africa Coastal Area Resilience)	1 200 000	USD	671 140 234			0,75%				15/09/2018
37	18/09/2017	BAD	Don	Projet d'amélioration de la résilience des populations par un meilleur accès à l'information climatique	400 000	Euro	262 382 800						18/09/2017	31/10/2018
38	14/10/2017	BID	Prêt	Projet de développement du système de formation professionnelle	5 010 000	Euro	3 286 344 570	Tx swap+0,6% +0,7%			20	4	En attente de l'avis juridique	31/12/2021
39	14/10/2017	BID	Prêt	Projet de développement du système de formation professionnelle	8 250 000	Euro	5 411 645 250	Tx swap+0,6% +0,7%			20	3	En attente de l'avis juridique	31/12/2021
40	14/10/2017	BID	Prêt	Projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody	7 760 000	Euro	5 090 225 320	Tx swap+0,6% +0,7%			20	5	En attente de l'avis juridique	31/12/2022
41	14/10/2017	BID	Prêt	Projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody	226 240 000	Euro	148 403 711 660	Tx swap+0,6% +0,7%			20	4	En attente de l'avis juridique	31/12/2022
42	27/10/2017	BADEA	Don	Assistance Technique au profit du Ministère du Plan et du Développement	280 000	USD	152 865 380							

N°	Date de signature	Baillieur de fonds	Nature	Objet du financement	Montant	Devises	Montant (fcfa)	Taux d'intérêt	Com de gestion	Com d'engag	Durée totale	Différé	Date d'entrée en vigueur	Date limite de tirage
43	27/10/2017	IDA	Prêt	Avance de fonds de préparation du projet E-agriculture	2 100 000	USD	1 134 000 000						27/10/2017	15/04/2018
44	10/11/2017	BAD	Prêt	Programme de modernisation et d'expansion d'Air Côte d'Ivoire	51 164 000	Euro	33 561 383 948	Euribor+0,2%+0,8 %	0,25%	0,25%	20	5	17/11/2017	31/12/2023
45	10/11/2017	FAD	Prêt	Programme de modernisation et d'expansion d'Air Côte d'Ivoire	3 552 000	Unités de Compt e	2 926 848 000	1%	0,75%	0,50%	30	5		31/12/2023
46	13/11/2017	IDA	Prêt	Avance de fonds de préparation du projet d'identification numérique	2 600 000	USD	1 404 000 000						13/11/2017	30/06/2018
47	14/11/2017	Eximbank Chine	Prêt	Projet de construction des routes Agboville-Rubino-Cochy et Odienné-Gbéléban	801 000 000	CNY	68 886 000 000	2%	0,25%	0,25%	20	7	En attente de l'avis juridique	
48	30/11/2017	BEI	Prêt	Alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan	35 000 000	Euro	22 958 495 000	Eurobor+0,5			20	4		
49	05/12/2017	FAD	Don	Avance de préparation du projet de pôle agro-industriel dans le nord de la Côte d'Ivoire	1 000 000	UC	824 000 000						05/12/2017	
50	07/12/2017	IDA	Prêt	2e crédit budgétaire d'appui aux réformes	105 900 000	Euro	69 465 846 300	0,74%	0,74%	0,50%	30	5	En attente de l'avis juridique	
51	12/12/2017	FMI	Prêt	38e convention au titre du Mécanisme Elargie de Crédit (MEC)	64 524 000	DTS					10	4		
52	18/12/2017	FMI	Prêt	Au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)	32 262 000	DTS	25 352 608 770				10	5		
53	20/12/2017	BOAD	Prêt	Avance de fonds études pour la création d'une banque de données du secteur touristique	449 000 000	FCFA	449 000 000	1,50%						
54	22/12/2017	BOAD	Prêt	Projet de réhabilitation et de renforcement des aires de mouvements de l'aéroport se San Pedro	14 578 000 000	FCFA	14 578 000 000	6,50%			10	3		31/12/2019

Bibliographie

1. Ref: article 4 du Règlement N°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA
2. Analyse sur la viabilité de la dette
<https://www.tresor.gouv.ci/d/wp-content/uploads/2018/01/Projet-dAVD-NOV-2016.pdf>
3. Stock de la dette intérieure à fin 2017
4. Point des émissions sur le marché régional à fin décembre 2017
5. Encours de la dette extérieure
6. Point sur le décaissement relatif aux projets: Soubré, PAA, Pont HKB et réseau électrique.
7. Etat des conventions signées en 2017
8. <http://www.caidp.ci/uploads/219b82d12b47fe0d487043f1117a42e2.pdf>
9. <http://caidp.ci/uploads/244cdd2b480cabbf3c6c99a18ddea4f5.pdf>
10. https://www.tresor.gouv.ci/e/wp-content/uploads/2018/08/Rapport_Dette-30-Juin-2018.pdf
11. <http://www.ins.ci/n/>